

Références légales :

Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Informations générales :

Le budget de la Commune se présente en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement qui comprend toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville ;
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et d'équipement ainsi que les fonds directement affectés à leur financement.

Vue d'ensemble du BP 2022 – budget principal

		DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	Section de fonctionnement	12 633 715,54 €	11 122 882,00 €
	Section d'investissement	7 268 982,74 €	9 782 636,45 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	1 510 833,54 €
	Report en section d'investissement	1 395 811,43 €	0,00 €
Restes à réaliser en section d'investissement		1 413 207,23 €	295 364,95 €
Total	Section de fonctionnement	12 633 715,54 €	12 633 715,54 €
	Section d'investissement	10 078 001,40 €	10 078 001,40 €
	Total cumulé	22 711 716,94 €	22 711 716,94 €

La section de fonctionnement - chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 303 601 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 333 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (subventions, contributions)	810 760 €
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts dette)	99 500 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	2 680 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 565 541 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	583 477 €
----------------------------------	-----------

Virement à section d'investissement	3 484 698 €
-------------------------------------	-------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 633 716 €
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022
Chapitre 013 - Atténuations de charges	96 300 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	668 300 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 249 494 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 009 759 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	42 900 €
Chapitre 76 - Produits financiers	11 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	20 000 €
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 086 764 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	36 118 €
----------------------------------	----------

002 - Excédent reporté N-1	1 510 834 €
----------------------------	-------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 633 716 €
---	---------------------

Les dépenses de fonctionnement

La trajectoire d'évolution des charges à caractère général a connu un rebond important en 2021 (+ 25%) suivant un niveau d'exécution exceptionnellement faible en 2020, année de confinement et de ralentissement national de l'activité. L'exercice 2022 sera certainement marqué par une hausse du coût des énergies (électricité, gaz, carburants) et des matières premières.

Le chapitre 011 affiche une hausse de 5% comparé au BP 2021.

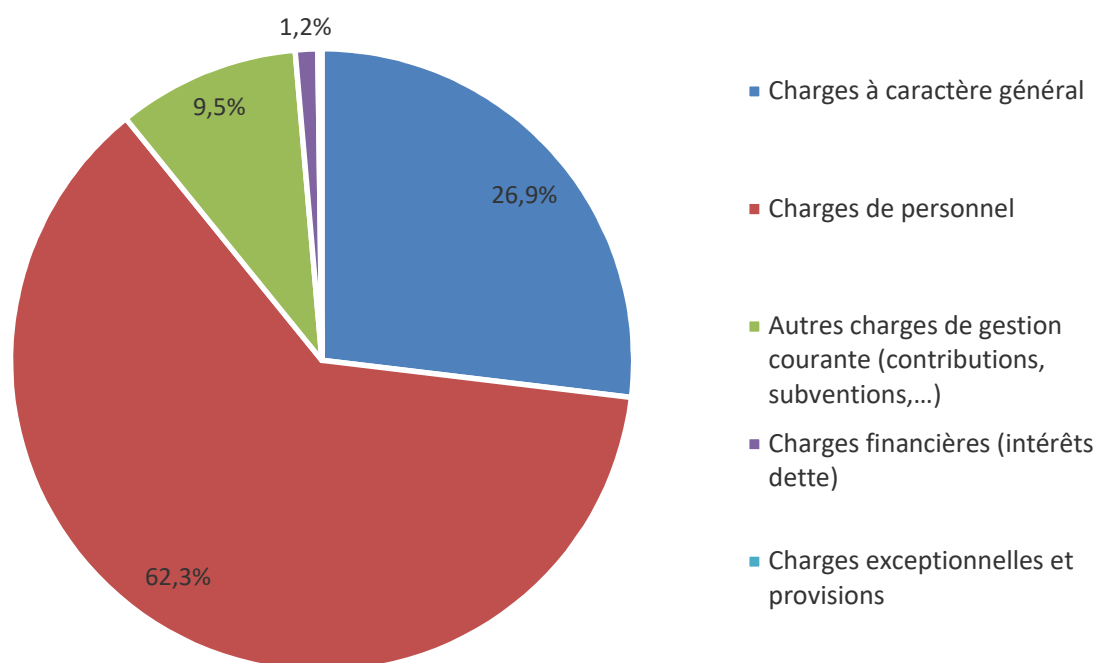
Les dépenses de personnel devraient également augmenter significativement (+ 2,6 % par rapport au BP 2021), notamment pour répondre au besoin de renfort des services municipaux.

Effectifs (tous statuts) au 1er janvier 2022 : 146 agents / 142,11 en équivalent temps plein.

Le chapitre des contributions et subventions diverses (SDIS, participation au fonctionnement de l'école privée Ste-Marie, subventions aux associations, au CCAS, ...) ne devrait pas connaître de changement majeur.

Le désendettement de la Commune permet d'afficher au BP 2022 des frais financiers en baisse de 12,3 % par rapport au montant budgété en 2021, ce qui représente 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

BP 2022 - structure des dépenses réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

Le produit des services et du domaine représente 6 % des recettes réelles de fonctionnement budgétées en 2022.

La prévision de ressources de dotation globale de fonctionnement (DGF) est basée sur l'augmentation de la population municipale (+ 2,66 %) et l'éligibilité de la Commune aux dotations de péréquation en raison de son faible potentiel fiscal. Montant de DGF budgété en 2022 : 2,53 M €.

Les recettes de fiscalité directe locale sont évaluées compte tenu des bases prévisionnelles notifiées par les services de l'Etat. Ces bases devraient évoluer comme suit :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : + 3,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 6,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 3,64 %

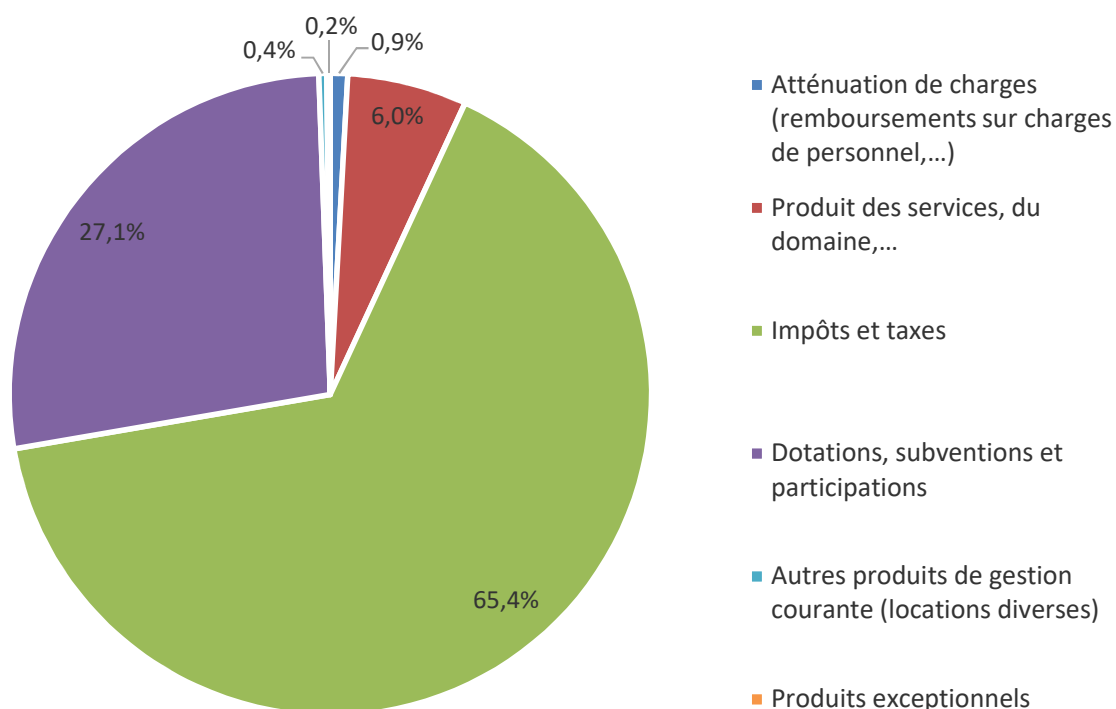
Pour rappel, depuis 2021 la Commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Montant de fiscalité directe locale budgété en 2022 : 5,14 M €, hors compensations.

Les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale (taxes foncières bâties et non bâties) ne sont pas modifiés en 2022 :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,64 % + 17,46 % (ancienne part départementale)
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,29 %

BP 2022 - structure des recettes réelles de fonctionnement



La section d'investissement - chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022
Chapitre 10- Dotations, fonds divers, remboursements	0 €
Chapitre 16 - Remboursement capital dette	513 865 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	111 162 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	115 236 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 403 489 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours hors opérations	0 €
Opérations d'équipement	2 970 592 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	60 500 €
Total des dépenses réelles d'investissement	7 174 844 €

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	94 139 €
002 - Report antérieur négatif N-1	1 395 811 €
Restes à réaliser 2021	1 413 207 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 078 001 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022
Chapitre 13 - Subventions d'investissement et participations diverses	879 261 €
Chapitre 16 - Emprunts	1 230 000 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	371 103 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	662 423 €
Produit des cessions	0 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 513 654 €
Total des recettes réelles d'investissement	5 656 441 €

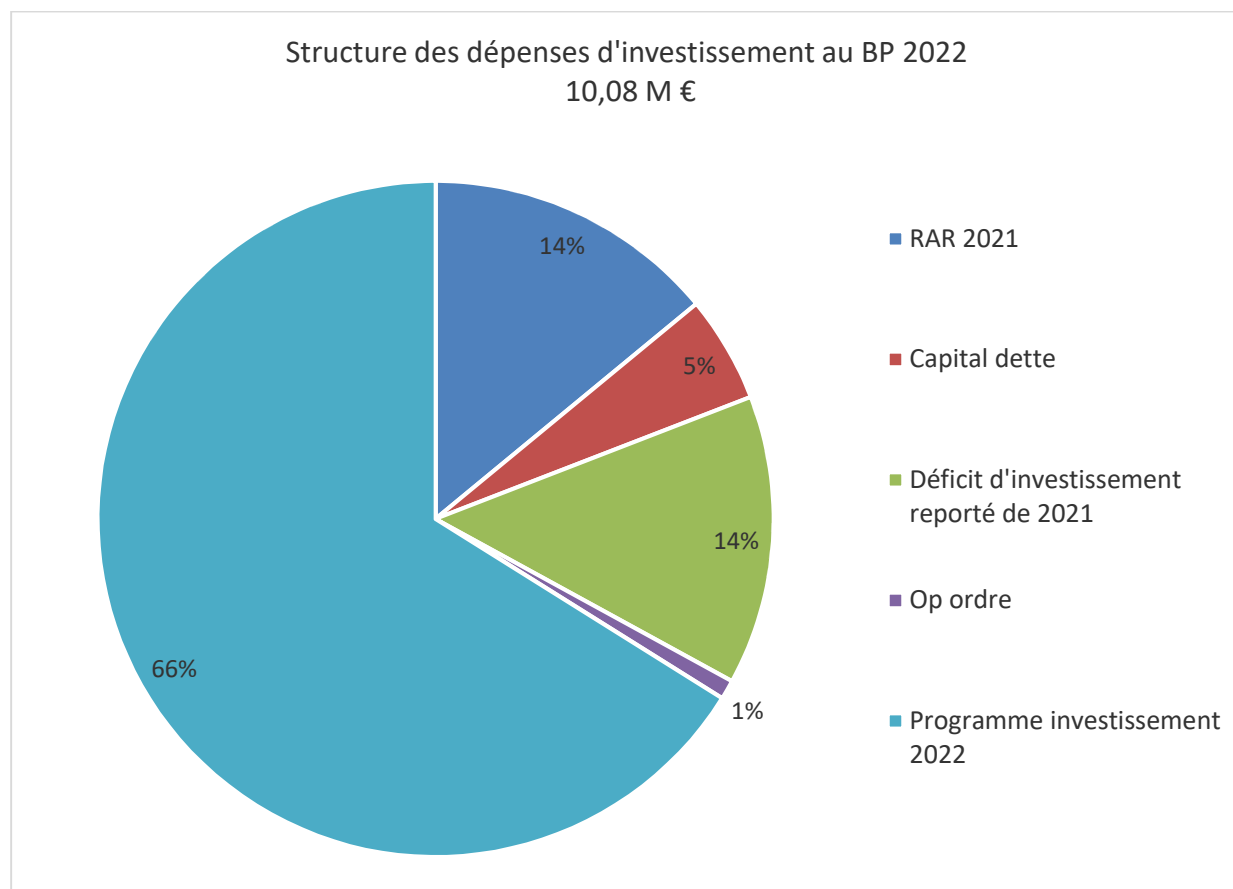
Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	641 498 €
Virement de la section de fonctionnement	3 484 698 €
Restes à réaliser 2021	295 365 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 078 001 €

Les dépenses d'investissement

Hors remboursement du capital de la dette (0,514 M €), les dépenses réelles d'investissement budgétées en 2022 sont réparties comme suit :

Aménagements urbains, travaux de voirie et installations de voirie	1 639 750,27 €
Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	400 000,00 €
Travaux port Plagne (reprise des quais)	250 000,00 €
Eclairage public	100 000,00 €
Aménagement de sites et parcs urbains	433 809,10 €
Travaux et équipements écoles	521 811,40 €
Equipements sportifs	1 475 144,78 €
Travaux divers bâtiments communaux	388 727,04 €
Matériel et équipements divers des services de la ville	454 009,15 €
Frais d'études diverses	97 727,00 €
Acquisitions foncières (réserve)	900 000,00 €
TOTAL	6 660 978,74 €

Les dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées en 2021 mais facturées en tout ou partie en 2022. Les RAR 2021 s'élèvent à 1,4 M €.



Les recettes d'investissement

La principale source de financement des investissements inscrits au budget 2022 est constituée par l'excédent antérieur cumulé affecté à la section (2,5 M €) et l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement (3,5 M €).

Les autres principales ressources d'investissement inscrites au budget 2022 sont les suivantes :

- Les subventions publiques et amendes de police (1,25 M €) ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (0,46 M €). La collectivité récupère la TVA à hauteur de 16,404 % sur les dépenses de N-1 ;
- La taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme (0,2 M €).

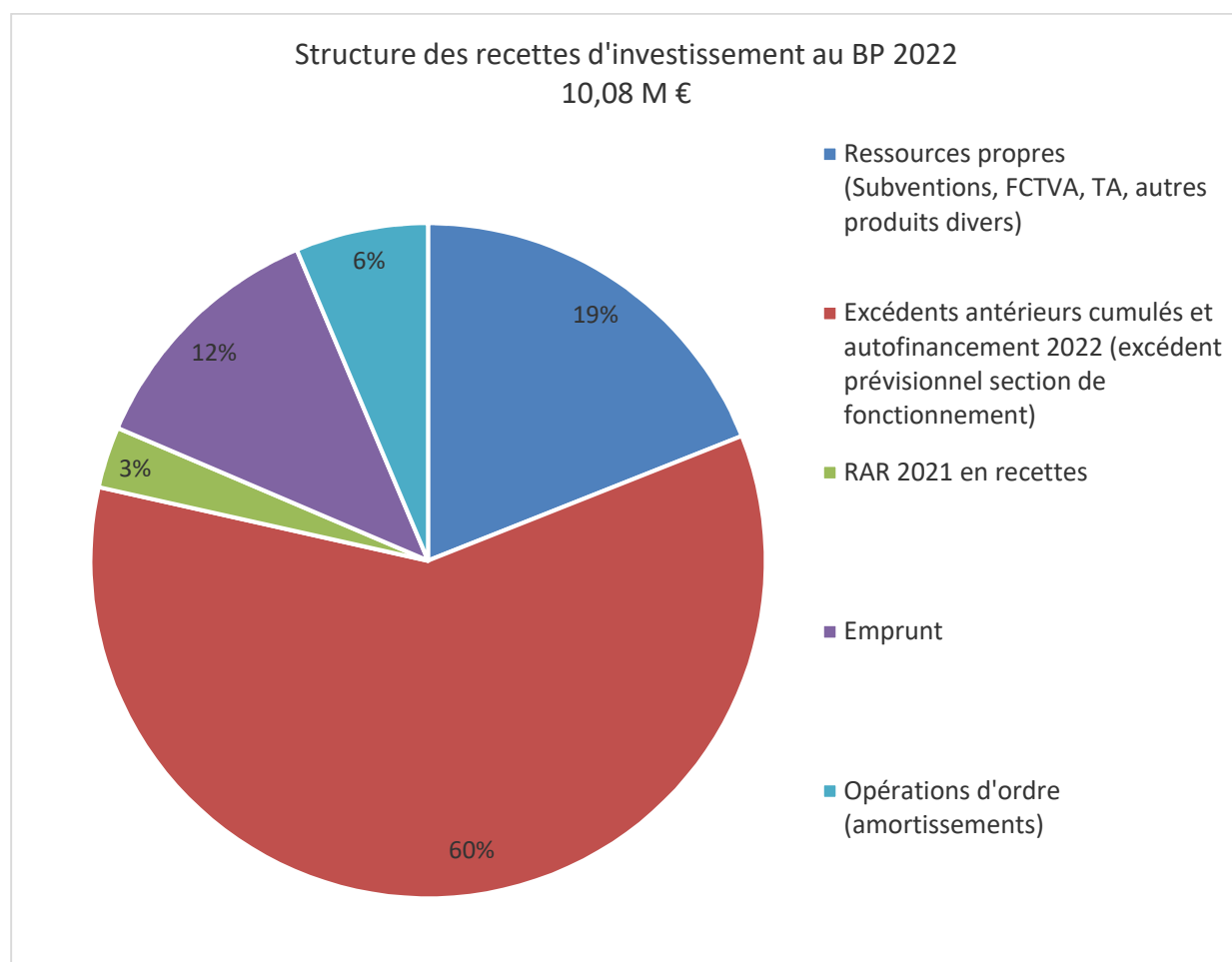
Un emprunt de 1,23 M € est inscrit au budget 2022.

Etat de la dette

La Commune dispose d'un niveau d'endettement très favorable.

Sa capacité de désendettement est de 1,78 au 31/12/2021 : c'est à dire que l'encours de dette (5,01 M €) représente moins de 2 années d'épargne brute (excédent brut de fonctionnement).

L'annuité de la dette (capital + intérêts) en 2022 représente 0,613 M €, soit 50 €/habitant (moyenne des communes de la strate : 105 €/habitant).



Le budget annexe - SPIC Halte Nautique

La Commune gère directement la halte nautique du Port de Plagne depuis 2018.

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Ce budget a bénéficié en 2021 d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 91 620 € pour la réalisation de travaux d'installation de jupes de protection des pontons de la halte.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits de l'exercice 2022	23 744,64 €	21 925,07 €	27 435,07 €	13 665,00 €	51 179,71 €	35 590,07 €
Report de l'exercice antérieur	0,00 €	1 819,57 €	0,00 €	13 770,07 €	0,00 €	15 589,64 €
TOTAL	23 744,64 €	23 744,65 €	27 435,07 €	27 435,07 €	51 179,71 €	51 179,71 €